



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 07 février 2022

Délibération n° 2022-014
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS DE PLEINE NATURE : TARIFICATION MENSUELLE -
AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Marie RECALDE, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPAS, Eric SARRAUTE à Serge BELPERRON, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Thomas DOVICHY à Christine PEYRE, Héléne DELNESTE à Thierry MILLET

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Claude MELLIER, Samira EL KHADIR, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BRASSEUR

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Délégué au Sport, rappelle à l'Assemblée que, conformément à la délibération n° 2021-117 du 04 octobre 2021, la Ville a mis en place des actions d'animations sportives visant à promouvoir le sport pour tous et le sport santé dans une logique de lutte contre la sédentarité et le bien-être des habitants. Pour ce faire, elle a créé une école multisports de pleine nature.

Les sports de pleine nature se définissent comme l'ensemble des activités physiques pouvant être pratiquées dans les espaces publics et sites de plein air en dehors des Etablissements Recevant du Public. Ces activités peuvent être pratiquées en tant que licenciés en club mais également de manière libre et autonome.

Les activités proposées par l'école municipale des sports de pleine nature sont l'orientation, le tir à l'arc, le VTT, le trail, les activités combinées comme le biathlon et toute autre activité pouvant se pratiquer sur des espaces de pleine nature. Des activités escalade et voile sont également en préparation.

Une cotisation annuelle, basée sur le quotient familial, a également été créée pour la saison 2021/2022.

A ce jour, les inscriptions sont limitées car la saison est déjà commencée. Afin de permettre aux usagers d'adhérer en cours d'année, la mise en place d'un tarif mensuel leur offrira la possibilité de s'inscrire en payant de manière proportionnelle leur inscription selon la durée de pratique suivant la nouvelle grille tarifaire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-117 du 4 octobre 2021 approuvant la création d'une école municipale des sports et adoptant les tarifs annuels à compter du 1^{er} novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 27 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de modifier la délibération n° 2021-117 du 4 octobre 2021 approuvant la création d'une école municipale des sports de pleine nature et adoptant les tarifs annuels à compter du 1^{er} novembre 2021 en incluant à la grille tarifaire un tarif mensuel qui permettra aux usagers de s'inscrire en cours d'année.

Code tarif	Quotient	Tarif annuel	Tarif mensuel
T1	0€ à 562€	30 €	3 €
T2	563€ à 665€	35 €	3,5 €
T3	666€ à 768€	40 €	4 €
T4	769€ à 938€	45 €	4,5 €
T5	939€ à 1.175€	50 €	5 €
T6	1.176€ à 1.648€	65 €	6,5 €
T7	1.649€ à 2.060€	80 €	8 €
T8	> 2.060€	90 €	9 €

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 07 février 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 08 février 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.